



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

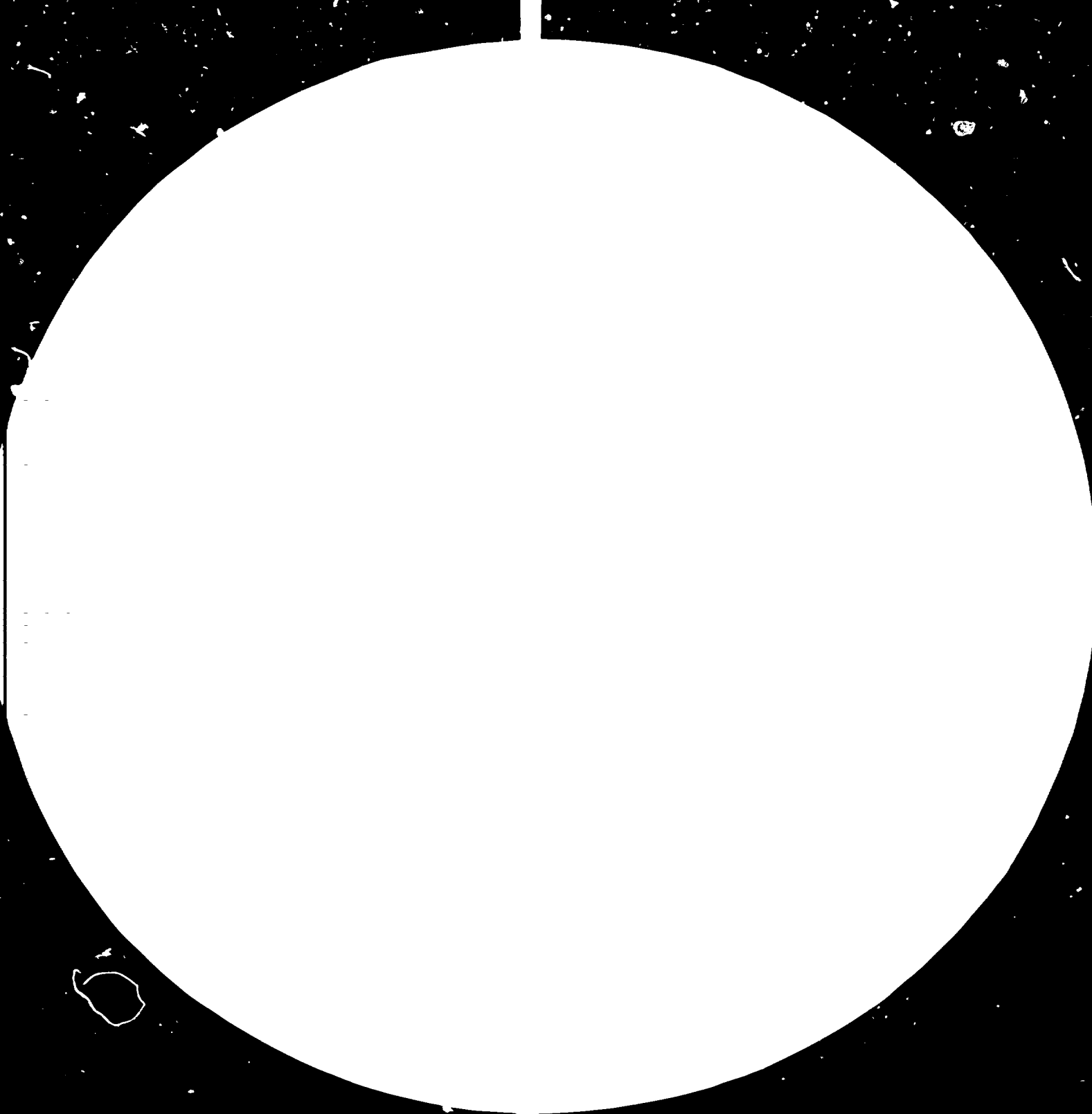
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





3.6

4.0



U.S. GOVERNMENT PRINTING OFFICE: 1963 O 348481

RESOLUTION TEST CHART

100% - 50% - 25% - 12.5% - 6.25% - 3.125% - 1.5625% - 0.78125%

09729-F

Distr.
LIMITEE

UNIDO/ICD.358
16 juin 1980

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

RAPPORT SUR LES ACTIVITES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL (ONUDI)
EN AFRIQUE
PRESENTE A LA TRENTE-CINQUIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OUA*

Freetown (Sierra Leone), 18-28 juin 1980

Document établi par le Secrétariat

* Traduction d'un texte n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

EO-40934

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	3
II. ACTIVITES DE L'ONUDI EN AFRIQUE	3
III. LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI	6
IV. DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ENTRE L'OUA ET L'ONUDI	7
V. CONCLUSION	8

I. INTRODUCTION

1. La présente note a été établie comme suite à la résolution CM/Res.672 (XXI) adoptée par le Conseil des Ministres de l'OUA à sa trente et unième session, tenue à Khartoum (Soudan) en juillet 1978, et dans laquelle il est préconisé d'inclure régulièrement dans l'ordre du jour un point qui permettrait au Conseil de prendre connaissance et de faire le point des activités du Système des Nations Unies en Afrique. En conséquence, la présente note donne un bref aperçu des activités de l'ONUDI en Afrique, compte étant particulièrement tenu des progrès réalisés dans le développement de la coopération OUA/ONUDI.

II. ACTIVITES DE L'ONUDI EN AFRIQUE

2. Les activités de coopération technique de l'ONUDI en Afrique ont une fois de plus connu une augmentation considérable au cours de l'année. Le coût total des projets exécutés en Afrique s'est élevé à 23,5 millions de dollars en 1979, contre 16,3 millions en 1978, ce qui représente une augmentation de plus de 44 %. Cette tendance se maintient en 1980 et l'ONUDI compte exécuter, d'ici la fin de l'année, des projets d'un coût de 28 millions de dollars. Au cours de l'année, les experts de l'ONUDI ont travaillé à l'exécution de 368 projets d'importance et de complexité variables : identification et élaboration de projets industriels, conseils en matière de planification et de programmation industrielles, appui aux institutions industrielles, assistance pour la création d'installations industrielles, solution de problèmes d'ordre administratif et technique touchant la production, développement des capacités des pays d'Afrique en matière de recherche industrielle, d'acquisition de technologie industrielle et d'études techniques, formation de ressortissants africains dans diverses spécialités intéressant l'industrie.

3. Les activités de coopération technique de l'ONUDI en Afrique ont été axées sur les points suivants : développement d'installations manufacturières utilisant les ressources locales et, partant, agro-industries; industries fournissant des apports à l'agriculture - machines agricoles, engrais, pesticides; matériaux de construction; industries de traitement des minerais; produits pharmaceutiques. On a attaché une importance particulière à la formation de spécialistes africains de l'industrie et au renforcement des mécanismes de planification et de prise de décision, ainsi que des moyens institutionnels, en vue de l'industrialisation.

4. Le fait que le volume des activités de coopération technique de l'ONUDI en Afrique ait quadruplé au cours des cinq dernières années montre clairement que les pays d'Afrique attachent de plus en plus d'importance à l'industrie et y voient un instrument efficace pour atteindre leurs objectifs économiques et sociaux. N'était l'insuffisance des ressources, on aurait pu certainement faire beaucoup plus, car la demande d'assistance technique dépasse largement les ressources dont dispose l'ONUDI. La principale source de financement des activités de coopération technique de l'ONUDI est le PNUD, et l'on espère que le troisième cycle de programmation par pays tiendra dûment compte du rang de priorité que les pays d'Afrique accordent au développement industriel. Par ailleurs, les espoirs placés dans le Fonds des Nations Unies pour le développement industriel (FNUDI) comme source additionnelle de financement de l'assistance technique ne se sont pas encore matérialisés. Malgré l'augmentation régulière constatée chaque année dans les annonces de contribution en termes monétaires, il n'y a pas eu de croissance en termes réels et le Fonds n'a toujours pas atteint le montant prévu de 50 millions de dollars. Un appui moral et matériel de l'OUA pourrait grandement contribuer à la réalisation de cet objectif.

5. Les pays d'Afrique ont également participé, en retirant des avantages, à des programmes spéciaux de l'ONUDI autres que les activités de coopération technique : Système de consultations, mise au point et transfert de techniques, programme de coopération en matière d'investissement, programme d'assistance aux pays en développement les moins avancés. Au cours de l'année, des réunions de consultation ont été consacrées à l'industrie pétrochimique, au machinisme agricole, à la sidérurgie, et à l'industrie alimentaire. On a également organisé des réunions préparatoires en vue de premières réunions de consultation sur l'industrie pharmaceutique et sur l'industrie des biens d'équipement.

6. Le programme de l'ONUDI relatif aux techniques prévoit avant tout la mise en oeuvre d'un programme coopératif d'action relatif aux techniques industrielles appropriées, le renforcement du potentiel technologique des pays en développement, la fourniture de services consultatifs technologiques et la promotion des activités d'information industrielle par l'intermédiaire de la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB). Plusieurs pays d'Afrique ont eu recours à ces services durant l'année. A ce propos, on notera que l'ONUDI est entrée en contact avec l'OUA en vue d'organiser un colloque sur le transfert de technologie vers les pays d'Afrique, dans le cadre de la troisième Foire commerciale Panafricaine qui aura lieu à Khartoum, du 3 au 17 novembre 1980.

7. Le Programme de coopération en matière d'investissement de l'ONUDI vise à promouvoir les investissements privés et publics pour les projets industriels exécutés dans les pays en développement. Il comporte les activités suivantes : promotion des investissements, assistance à la mobilisation de ressources financières et coopération avec le Groupe de la Banque mondiale. Durant l'année, on a aidé plusieurs pays d'Afrique à trouver des partenaires techniques et financiers dans les pays industrialisés et certains de ces pays ont eu recours au programme de formation à l'intention de fonctionnaires chargés de la promotion des investissements, qui est organisé chaque année par le Service de promotion des investissements de l'ONUDI à New York.

8. Conformément aux recommandations de la Déclaration et du Plan d'action de Lima, l'ONUDI a mis un accent particulier sur l'octroi d'une assistance intégrée aux pays les moins avancés et sur la coopération entre pays en développement. Durant l'année, l'assistance fournie aux pays les moins avancés d'Afrique a représenté 10,2 millions de dollars, soit un peu plus de 40 % du montant total de l'assistance technique fournie à la région. En outre, l'ONUDI a aidé les pays les moins avancés à obtenir une assistance d'autres pays en développement, dans le cadre de la CTFD, en organisant des réunions ministérielles de solidarité. Une telle réunion a été organisée durant l'année à l'intention de la Tanzanie et une autre est prévue en novembre 1980 à Khartoum à l'intention du Soudan. L'ONUDI espère utiliser davantage les possibilités qu'offre la coopération technique entre pays en développement en Afrique dans le domaine de l'industrie, en exécutant des programmes et projets novateurs, en coopération et en consultation avec l'OUA et le PNUD.

III. LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI

9. La troisième Conférence générale de l'ONUDI a eu lieu du 21 janvier au 9 février 1980 à New Delhi (Inde). On se rappellera que le Conseil des Ministres, durant les deux années précédentes, avait fait part à de nombreuses reprises de son appui sans réserve à la Conférence et avait instamment prié les Etats Membres de l'OUA de se préparer comme il convenait pour la Conférence. Ainsi, les pays d'Afrique ont mis au point une position commune sur les diverses questions qui devaient être soumises à la Conférence de New Delhi, dans le cadre des conférences biennales des Ministres africains de l'industrie organisées conjointement par l'OUA, la CEA et l'ONUDI, et ont activement participé à la Réunion ministérielle du Groupe des 77 préparatoire à la troisième Conférence de l'ONUDI, qui s'est tenue à La Havane (Cuba) en décembre 1979, ainsi qu'à la Conférence elle-même, à New Delhi. Ces travaux préparatoires entrepris à l'échelon régional ont permis aux pays d'Afrique d'avoir une position de négociation claire et déterminée.

10. La Déclaration et le Plan d'action de New Delhi, adoptés par la troisième Conférence générale de l'ONUDI, tiennent sans aucun doute pleinement compte des principales préoccupations de pays d'Afrique et recommandent l'adoption de mesures, politiques, instruments et arrangements cohérents visant à promouvoir l'accélération de l'industrialisation dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés. Parmi les décisions de la Conférence présentant un intérêt particulier pour les pays d'Afrique, on notera les recommandations tendant à créer un Fonds global Nord-Sud pour la promotion de l'industrialisation de pays en développement, qui permettra d'octroyer des prêts à des conditions de faveur, et un Service d'élaboration des projets qui financera les études de faisabilité, ainsi que le programme global d'action qui a été convenu pour aider les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. La Conférence a également adopté une résolution recommandant à l'Assemblée générale de faire de la période 1980-1989 la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

11. La Déclaration et le Plan d'action de New Delhi ne demandent pas seulement à l'ONUDI d'intensifier et d'étoffer ses activités en cours mais lui assignent aussi de nouvelles tâches importantes dans les domaines de la technologie, de l'énergie et de la transformation des ressources minérales. La Déclaration recommande que l'on confère un caractère permanent au Système de consultations et organise également des consultations aux niveaux régional et interrégional; que l'objectif de Lima soit fractionné par secteurs et que l'on élabore des mesures propres à permettre aux pays en développement de porter à 30 % leur part dans le commerce mondial de produits industriels d'ici l'an 2000.

12. Pour mettre l'ONUDI en mesure de s'acquitter de manière efficace des tâches élargies et en évolution qui lui étaient confiées et d'en faire un instrument puissant au service de l'industrialisation des pays en développement, la Conférence a demandé que l'on ratifie sans tarder l'Acte constitutif de l'ONUDI afin de transformer celle-ci en institution spécialisée; a engagé à nouveau les Etats Membres à verser chaque année au FNUDI 50 millions de dollars des Etats-Unis; et a invité le FNUD à renforcer le programme des conseillers industriels hors siège et à accroître les ressources destinées à financer le projet d'assistance technique dans le domaine industriel.

13. On se rappellera sans doute que la Déclaration et le Plan d'action de New Delhi n'ont pas été adoptés par consensus. Le processus de négociations est cependant continu et il faut espérer que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale fournira l'occasion de réaliser un consensus total sur la Déclaration et le Plan d'action. A sa quatorzième session, tenue à Vienne en 1980, le Conseil du développement industriel a fait une démarche encourageante dans ce sens en recommandant par consensus à l'Assemblée générale que le budget-programme de l'ONUDI soit conforme aux priorités du programme définies par le Conseil du développement industriel à la suite de la troisième Conférence générale, et de faire en sorte que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de l'Organisation pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

IV. DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION ENTRE L'OUA ET L'ONUDI

14. L'année considérée a été particulièrement marquée par l'intensification de la coopération entre l'OUA et l'ONUDI. Tout d'abord un mémorandum d'accord sur la coopération entre l'ONUDI et l'OUA a été conclu à Monrovia, le 20 juillet 1979. Ce mémorandum définit un programme de coopération prévoyant notamment des activités dans les domaines suivants : stratégies, plans et politiques industriels et technologiques; mise au point et transferts des techniques; coopération économique et technique entre pays en développement; participation plus active des Etats Membres de l'OUA aux travaux des organes directeurs de l'ONUDI, à ses programmes et activités.

15. L'ONUDI s'est donc particulièrement attachée à tenir l'OUA au courant des programmes et activités qui l'intéressaient directement. Comme on l'a déjà indiqué, les deux organisations ont coopéré étroitement pour préparer, au niveau régional, la troisième Conférence générale de l'ONUDI ainsi que pour donner suite aux décisions de la Conférence. En particulier, l'intensification de la coopération entre l'OUA

et l'ONUDI est une condition préalable au succès de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, dont l'OUA est appelée à être l'élément central. L'OUA et l'ONUDI ont donc entrepris l'élaboration d'un programme d'action pour la Décennie qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa prochaine session extraordinaire.

16. L'ONUDI a également aidé l'OUA à préparer son Sommet économique qui s'est tenu à Lagos (Nigéria) en avril 1980. Deux fonctionnaires du Siège ont participé, en qualité de consultants, à l'établissement des documents pour ce Sommet et à l'organisation de la réunion proprement dite. En outre, l'ONUDI est prête à fournir à l'OUA toute l'assistance possible pour favoriser la mise en oeuvre des deux actes finals du Sommet économique, à savoir le Plan d'action de Lagos et la décision de créer une communauté économique africaine avant l'an 2000.

17. Pour y parvenir et pour renforcer la coopération entre l'OUA et l'ONUDI, le Directeur exécutif a pris des mesures afin de fournir une assistance au service industriel du Secrétariat de l'OUA, en mettant à sa disposition un fonctionnaire de l'ONUDI et, par la suite, en offrant aussi à l'OUA des services consultatifs régionaux.

V. CONCLUSION

18. L'ONUDI a récemment participé à une réunion entre le Secrétariat de l'OUA et les organismes des Nations Unies, qui s'est tenue à Nairobi du 5 au 7 juin 1980. Les participants ont approuvé des directives générales pour l'interaction entre l'OUA et les organismes des Nations Unies. Ces directives ainsi que le Mémoire d'accord susmentionné sont d'importants outils de coopération. Ils officialisent les formes de coopération pratiquées par l'OUA et l'ONUDI qui poursuivent des objectifs communs en s'acquittant de leurs mandats respectifs à l'égard des pays africains.

19. L'adoption du Plan d'action de Lagos, de la Déclaration et du Plan d'action de New Delhi ainsi que la proclamation de la Décennie du développement industriel de l'Afrique renforcent ces objectifs communs. Pour mettre en oeuvre ces instruments, il faudra que les deux organisations consolident et étendent leur coopération. C'est pourquoi, il semble tout indiqué de conclure la présente note en citant les mots prononcés par M. Edem Kodjo dans son allocution liminaire à la réunion de Nairobi : "De même, l'insistance que le Plan d'action de Lagos a mise sur le développement industriel rend évidente la nouvelle dynamique que nous attendons de nos amis de l'ONUDI. Dans le passé, bien sûr, l'ONUDI n'a point failli à cette coopération et nous en sommes bien fiers"

